

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 31 mars 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette - CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain –

Absents ayant donné procuration

Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur CARRE Odilon
Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur PILNIAK Alain

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

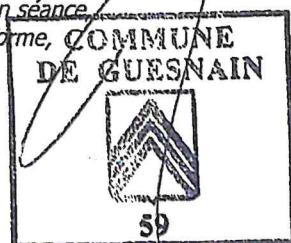
➤ **NOMME Monsieur PILNIAK Alain - secrétaire de séance.**

Fait et délibéré en séance

Pour extrait conforme, **COMMUNE
DE GUESNAIN**

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

PILNIAK Alain